

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session Ordinaire**  
**Vendredi 2 Septembre 2022 – 20h30**

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Résidence Henri Serre : Restitution caution appartement n°3, entrée nouveau locataire, encaissement caution.
- 2°) Réhabilitation salle des fêtes – Appel d’offres
- 3°) Voirie communale – Appel d’offres
- 4°) Diagnostic assainissement collectif – cahier des charges
- 5°) Activités périscolaires – Règlement
- 6°) Immeuble Rue du Sabotier – Révision du loyer appartement F4 Rue du Sabotier
- 7°) Transfert comptable du budget principal de la commune vers les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement d'une partie des salaires des agents techniques.
- 8°) Décisions modificatives
- 9°) Permis de construire
- 10°) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux le **DEUX SEPTEMBRE** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : 29 Août 2022

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLET, Sylvie MOULY. Frédéric SOUSA

**Absent excusé** : Antony MOREL a donné pouvoir de vote à Jean-François ANDANSON,

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2022.**

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présent et représentés.

(Vote pour : 11 ; Contre 0 ; Abstention:0)

**1. Résidence Henri Serre : Restitution caution appartement n° 3, entrée nouveau locataire, encaissement caution.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de Monsieur Mathieu ANDANSON le 3 Août 2022 de l'appartement n°3 de la Résidence Henri Serre, Rue du Presbytère.

Madame le Maire précise que Monsieur ANDANSON a adressé un courrier de préavis le 26 Juillet 2022 et elle présente la candidature de Madame Lucie ECLACHE.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le départ de Monsieur ANDANSON et décide de restituer à Monsieur ANDANSON la caution, soit la somme de DEUX CENT TRENTE CINQ EUROS (235€).

Le Conseil Municipal attribue l'appartement n°3 Résidence Henri Serre, à Madame Lucie ECLACHE, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022, moyennant le loyer mensuel de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240€), le montant des charges s'élevant à 50€, et autorise Madame le Maire à signer le bail et à demander le versement d'une caution de DEUX CENT QUARANTE EUROS.

Le Conseil Municipal autorise Madame ECLACHE à réaliser des travaux de rafraîchissement de peinture. En contrepartie de ces travaux, une remise de loyer sera effectuée jusqu'au 31 Décembre 2022.

(Vote pour : 11 ; Contre 0 ; Abstention:0)

## **2. Réhabilitation salle des fêtes – Appel d'offres**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes, Madame le Maire, chargée de l'ouverture et de l'examen des plis, rappelle la procédure de mise en concurrence qui a été faite :

Mode de passation du marché : Procédure adaptée par lots séparés :

Avis publié sur la plateforme : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Avis d'information paru le 16 Juin 2022 dans les annonces légales du journal « La Montagne »

Date limite de remise des offres : 8 Juillet 2022 à 12 heures

Au vu des offres formulées et vérifiées, et après négociation, Madame le Maire fait état des conclusions de la Commission Travaux qui s'est réunie le 9 Août 2022 et qui propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, lot par lot, appréciées en fonction des critères de pondération suivants : prix : 40 %, valeur technique : 60 %.

Il est précisé qu'aucune offre n'a pas déposée pour le lot n°8 (plomberie, sanitaire, chauffage) et qu'une nouvelle consultation est en cours.

*(Le tableau récapitulatif des entreprises proposées est disponible en mairie)*

Pour une estimation totale des travaux de 192 305,96€ HT (hors lot n°8).

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal valide le choix des entreprises pour un montant total HT de 192 305,96€ (hors lot n°8), et autorise Madame le Maire à signer les marchés et notifier les ordres de service ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

## **3. Voirie communale – Appel d'offres**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa session du 28 Janvier 2022, s'est prononcé pour la réalisation de travaux de voirie communale au titre de l'année 2022, suite à la présentation du dossier estimatif préparé par



l'Agence Départementale de l'Ingénierie Territoriale, pour un montant de 54.407 hors taxes.

La procédure de mise en concurrence a été effectuée, conformément au Code des Marchés Publics, selon la procédure adaptée, par voie dématérialisée sur la plateforme : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

La date limite de réception des offres a été fixée au 5 Août 2022, à 12 heures.

Une seule entreprise (entreprise COUDERT de Vernines) a fait une offre d'un montant de SOIXANTE DIX NEUF MILLE SOIXANTE TROIS EUROS (79.063€) hors taxes.

Madame le Maire précise que la commission Travaux s'est réunie le 9 Août 2022 ; il est proposé au Conseil Municipal de réduire les travaux à effectuer.

Madame le Maire propose de conserver les travaux sur les voies suivantes :

- Village d'Olmont	13 510,00€
- Village de Juegheat	5 199,00€
- Village de Voissieux	12 660,00€
- Village de Farges	12 454,00€
- Village de Polagnat	4 710,00€
- Divers villages	3 000,00€
TOTAL	51 533,00€

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise COUDERT, valide le montant de 51533€ pour les travaux à réaliser sur la voirie communale et autorise Madame le Maire à signer les marchés et notifier les ordres de service ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

#### **4. Diagnostic assainissement collectif – cahier des charges**

Madame le Maire expose que le réseau d'assainissement collectif a fait l'objet d'un diagnostic réalisé en 2012. Ce diagnostic doit être renouvelé tous les dix ans.

Madame le Maire précise que ce diagnostic doit être mis à jour. L'étude doit permettre d'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, de mettre à jour le plan des réseaux, de prévoir l'évolution des structures d'assainissement et d'élaborer un programme pluriannuel d'investissement.

Madame le Maire précise qu'une consultation doit être réalisée afin de choisir un bureau d'études qui réalisera :

- Une étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif,
- Et un marché de maîtrise d'œuvre concernant la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées communales.

Madame le Maire présente le cahier des charges proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale pour ces deux consultations.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal valide les cahiers des charges en vue de la recherche d'un bureau d'études, assurant la maîtrise d'œuvre de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectif, et de la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées, autorise Madame le Maire à lancer la

consultation pour la maîtrise d'œuvre, autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et autorise Madame le Maire à signer tous documents et pièces s'y rapportant.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

### **5. Activités périscolaires – Règlement**

Madame le Maire rappelle le règlement intérieur établi pour l'organisation et l'utilisation des services de la cantine scolaire et de la garderie communales, nécessitant le rappel de certaines règles élémentaires.

Madame le Maire donne lecture dudit règlement et propose au Conseil Municipal de le valider, afin qu'il soit communiqué aux parents d'élèves.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur des activités périscolaires et autorise Madame le Maire à signer ledit règlement, à le communiquer aux parents d'élèves.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

### **6. Immeuble Rue du Sabotier – Révision du loyer appartement F4 Rue du Sabotier**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'indice de référence des loyers, à savoir :

Indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : 131,12

Indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : 135,84,

Soit une variation de 3,6%

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément aux clauses du bail en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation légale et fixe à compter du 1<sup>er</sup> Août 2022 le montant du loyer comme suit :

$566,04 \times 135,84 / 131,12 = 586,42\text{€}$

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

### **7. Transfert comptable du budget principal de la commune vers les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement d'une partie des salaires des agents techniques.**

Madame le Maire expose que les charges de personnel sont intégralement supportées par le budget principal.

Madame le Maire propose qu'une partie de la masse salariale des agents techniques soit refacturée au budget annexe de l'eau, ainsi qu'au budget annexe de l'assainissement proportionnellement aux interventions réalisées.

**Après en avoir délibéré**, la commune décide à l'unanimité que, pour l'exercice 2022 :

- 6 900,00€ sera supporté par le budget annexe de l'eau.

- 1 319,50€ sera supporté par le budget annexe de l'assainissement.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*



## 8. Décisions modificatives

### ***N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT – Annulation facturations antérieures***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vote du budget une décision modificative sur le budget assainissement doit être prise :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-706129 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	108,00€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL D 014 Atténuations de produits</b>	<b>108,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00€	108,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL D 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00€</b>	<b>108,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>108,00€</b>	<b>108,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00€</b>		<b>0,00€</b>

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative N°1 sur le budget assainissement pour l'exercice 2022.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

### ***N°2 BUDGET COMMUNE – Immeuble Sabotier 2***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vote du budget une décision modificative sur le budget commune doit être prise :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00€	14 906,21€	0,00€	0,00€
R-27638 : Autres établissements publics	0,00€	0,00€	0,00€	14 906,21€
<b>TOTAL D 41 Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00€</b>	<b>14 906,21€</b>	<b>0,00€</b>	<b>14 906,21€</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00€</b>	<b>14 906,21€</b>	<b>0,00€</b>	<b>14 906,21€</b>
<b>Total Général</b>		<b>14 906,21€</b>		<b>14 906,21€</b>

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative N°2 sur le budget commune pour l'exercice 2022.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).*

### **N°3 BUDGET EAU – Intégration frais d'étude captages 2**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vote du budget une décision modificative sur le budget eau doit être prise :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00€	5 220,00€	0,00€	0,00€
R-2031 : Frais d'études	0,00€	0,00€	0,00€	5 220,00€
<b>TOTAL D 41 Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00€</b>	<b>5 220,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>5 220,00€</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00€</b>	<b>5 220,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>5 220,00€</b>
<b>Total Général</b>		<b>5 220,00€</b>		<b>5 220,00€</b>

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative N°3 sur le budget eau pour l'exercice 2022.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

### **9, Permis de construire**

Madame le Maire présente le projet de M. Jacques CHAPUT puis celui de Mme Mélanie CAMPAGNE et Monsieur Cédric VERNADAT,

### **10. question diverses**

- Commission environnement – visite du cimetière d'Aydat.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.***

***La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 7 octobre 2022 à 20h30.***

***Approuvé en séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2022, mis en ligne sur [www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr](http://www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr) le 10 octobre 2022.***



**Carine MIGNOT,**

Secrétaire de séance



**Michelle GAIDIER,**

Maire